

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	71

PRESENTS 55
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 13
ABSENTS 21

Vote Pour : 69
Vote Contre : 0
Abstention : 2

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d'Affichage

28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Martine SOUQUET, première Vice-Présidente

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, , Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour le vote des Comptes Administratifs), Christian SERIN, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°63_2023

ACTES : 7.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 16- Vote du Compte Administratif 2022 – Budget Eau

Exposé des motifs

Le compte administratif 2022 Budget Eau est présenté. Les écritures du compte administratif 2022 Budget Eau sont conformes à celle du compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2022 Budget Eau présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2023) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2023) comme indiqué ci-dessous :

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Soldes RAR	Résultat net
Fonctionnement	220 099,75	420 115,90	200 016,15	0,00	200 016,15
Investissement	176 130,99	396 518,17	220 387,18	0,00	220 387,18
TOTAL	396 230,74	816 634,07	420 403,33	0,00	420 403,33

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-31 et L 2313-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (2 abstentions) :

- approuve le compte administratif 2022 du Budget Eau et le reconnaître conforme aux résultats du compte de gestion

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **18 AVR. 2023**

- publication - mise en ligne
Le **18 AVR. 2023**

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Paul Boulvrais

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Martine Souquet

La Première Vice-Présidente
Présidente de séance
Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.